



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal dûment convoquée et tenue le **mercredi 30 avril 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances:

Martin Bordeleau, maire

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1

Guy Laverdière, conseiller siège no 2

Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3

Manon Pagette, conseillère siège no 5

Michel Venne, conseiller siège no 6

Était absent: François Chevrier, conseiller siège no 4

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate la présence de tous les membres du conseil et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

GESTION DU TERRITOIRE

3. AVIS DE MOTION-PENTES DE RUES
4. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE-RÉSEAU ENVIRONNEMENT

LOISIRS & CULTURE

5. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX
6. MÉDIA PLUS COMMUNICATION

DIVERS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

179-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

3. AVIS DE MOTION-PENTES DE RUES

Madame la conseillère Manon Pagette donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de modifier les normes de tracé des pentes et des courbes de rues.

4. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE-RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Réseau Environnement offre un programme d'économie d'eau potable PEEP, sensibilisation clé en main pour notre municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

180-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'inscription de la municipalité comme membre de Réseau Environnement au coût de 270.00\$ plus taxes et également à adhérer au programme d'économie d'eau potable PEEP, sensibilisation clé en main pour notre municipalité au coût de 480,00\$ plus taxes.

Adopté

LOISIRS & CULTURE

5. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

181-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service d'entretien et de tonte de gazon pour les espaces verts de la municipalité pour saison **estivale 2014** de **Sébastien Larochelle** au coût de **8 275,00\$** et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à 3 versements, soit 3 000,00\$ le 31 mai 2014, 3 000,00\$ le 31 juillet 2014 et 2 275,00\$ le 30 septembre 2014.

Adopté

6. MÉDIA PLUS COMMUNICATION

Média Plus Communication offre à la municipalité de produire nos éditions gratuitement, soit guide pratique ou touristique, calendrier, agenda, guide des citoyens et autres. Nous devons fournir le contenu textuel et les photos et la recherche de la publicité nécessaire au financement leur sera confiée.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

182-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Guy Laverdière, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet engagement avec Média Plus Communication.

Adopté

DIVERS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

183-2014

Il est présentement 19h20 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale